



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du développement régional*

---

22.12.2009

## **COMMUNICATION AUX MEMBRES**

Objet:      Audition de M. Johannes Hahn, commissaire désigné pour la politique régionale

Nous vous prions de trouver en annexe les réponses écrites envoyées par M. Johannes Hahn.

Le secrétariat

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE**  
**DU PARLEMENT EUROPÉEN**  
**DESTINÉ AU COMMISSAIRE-DÉSIGNÉ**

**Johannes HAHN**  
**(Politique régionale)**

**Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Au cours de ma carrière professionnelle et politique, l'Europe et l'Union européenne ont toujours constitué le cadre général de mon action. J'ai défendu l'idée d'une Europe unie et sans frontières dès les premières heures de mon engagement politique. J'appartenais alors à un groupe de jeunes membres du Parti populaire autrichien qui ont été les premiers, au début des années 1980, à militer pour l'adhésion de l'Autriche aux Communautés européennes. Nous avons organisé des débats dans toute l'Autriche et avons réussi à convaincre le parti des avantages liés à une entrée dans la Communauté et à une orientation résolument pro-européenne.

Je possède une longue expérience politique au niveau régional. Pendant de nombreuses années, j'ai été membre du parlement régional puis du gouvernement régional du Land de Vienne. Mon travail était plus particulièrement axé sur les questions de santé et de culture.

En tant que ministre des sciences et de la recherche du gouvernement autrichien, j'ai établi de solides partenariats régionaux et transfrontaliers dans ces domaines. J'ai créé le «Groupe de Salzbourg», qui réunit de manière informelle des ministres de plusieurs États d'Europe centrale et méridionale (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie, Chypre, Malte et Suisse) et réfléchit à une meilleure coordination régionale dans la mise en place d'infrastructures d'excellence consacrées à la recherche.

Les citoyens européens s'identifient fortement à leurs régions respectives. Je suis convaincu que les régions européennes assument un rôle important de «relais» entre les activités des institutions européennes et la vie quotidienne des citoyens. Je compte travailler main dans la main avec les régions, pour le bien-être de leurs habitants et au nom de la solidarité européenne, qui s'exprime de manière concrète à travers le développement.

Je suis pleinement conscient des obligations énoncées dans les traités pour garantir l'indépendance des membres de la Commission européenne, et je suis profondément attaché au respect des normes éthiques les plus élevées. C'est pourquoi j'ai mis fin en novembre à toutes mes activités à la tête de la section viennoise du Parti populaire autrichien ainsi qu'au sein de ses différentes commissions. Un président faisant fonction a été désigné dans l'attente de l'élection de mon successeur. J'ai rempli ma déclaration d'intérêts et m'engage à m'abstenir de toute action susceptible de jeter un doute sur mon indépendance personnelle. J'ai également connaissance des dispositions des traités et du code de conduite des commissaires, que je respecterai scrupuleusement, et m'engage à informer le président de la Commission de tout fait personnel ou politique qui pourrait créer un conflit d'intérêts avec mes fonctions de membre de la Commission européenne.

## **Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions**

### **2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

En tant que futur membre de la Commission, je souscris pleinement à la règle de collégialité comme principe essentiel pour le bon fonctionnement de cette institution. La collégialité constitue la base d'une prise de décision équilibrée qui tient compte des différentes facettes du processus décisionnel et garantit la cohérence de nos politiques et de nos propositions.

Dans le cadre de la compétence générale de la Commission en tant qu'instance collégiale, je m'estime politiquement responsable des activités de la DG Politique régionale. Une bonne relation entre cette DG, les membres de mon cabinet et moi-même implique loyauté, respect et confiance mutuels, transparence et échange ouvert d'informations entre les niveaux administratif et politique. Il s'agit d'une condition nécessaire à l'exercice de mes responsabilités.

Je souhaite assurer le Parlement européen de ma volonté de maintenir un dialogue politique ouvert et constructif sur toutes les questions relevant de mon portefeuille. Il s'agit là d'un principe de bonne gouvernance qui tient pleinement compte de l'importance capitale du contrôle démocratique exercé par le Parlement européen.

### **3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Les rapports entre la Commission européenne et le Parlement européen doivent être fondés sur la transparence, la confiance et le respect mutuels et la volonté de coopérer dans l'intérêt des citoyens. Je m'engage pleinement à assurer la circulation transparente des informations vers le Parlement, comme le prévoit l'accord-cadre sur les relations entre les deux institutions. Les principes de bonne gouvernance exigent une large prise en compte de points de vue différents dans le processus décisionnel. C'est pourquoi je soutiens totalement tous les efforts entrepris par la Commission pour renforcer la transparence, y compris envers le grand public.

La collaboration avec la commission REGI sera essentielle dans le contexte de mon travail de membre de la Commission européenne. Je m'efforcerai d'établir un dialogue constructif avec cette commission et suis convaincu que nous aurons des échanges ouverts et fructueux. Je souhaite établir une relation de confiance avec les membres du comité et serai naturellement favorable à l'organisation de réunions bilatérales ou à d'autres formes de communication directe. J'estime que cette audition constitue une première étape importante dans l'établissement d'une bonne relation de travail avec la commission REGI.

Je considère le Parlement européen en général, et la commission REGI en particulier, comme des partenaires importants et précieux pour le développement futur de la politique régionale. Comme prévu par l'accord-cadre, j'informerai régulièrement le Parlement des mesures prises en réponse à ses résolutions. Je veillerai en outre, toujours conformément à l'accord-cadre, à ce que le Parlement européen reçoive l'ensemble des informations et de la documentation touchant à mon domaine de responsabilité.

#### **Questions relatives aux politiques**

**4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?**

La première de mes priorités est l'élaboration, pour la période postérieure à 2013, de la future politique de cohésion destinée aux régions d'Europe, à l'heure où celles-ci sont confrontées à de nouveaux défis et opèrent la transition vers l'économie de demain. J'estime que la politique de cohésion doit concerner la totalité de l'Union européenne et de ses régions, et qu'elle doit se traduire en avantages concrets pour ses citoyens. Il s'agit d'une politique qui est fondamentale pour l'Union européenne dans son ensemble et capitale pour la réalisation de nos ambitions communes. En cette période d'incertitude due à la crise économique et financière, il est essentiel de rétablir la confiance. La politique de cohésion rapproche le projet européen de la vie quotidienne des citoyens. Je projette de renforcer la cohérence globale de l'action de l'Union en veillant à une coordination plus étroite avec les autres domaines d'action et à un alignement plus clair de la politique de cohésion sur les principales orientations stratégiques de l'Union, dans la perspective de notre vision de l'UE à l'horizon 2020. Je compte renforcer le système de gouvernance à plusieurs niveaux qui caractérise la politique de cohésion, en le rendant plus simple, davantage axé sur les résultats et plus efficace. Je ne pense pas que la tâche sera aisée, mais j'estime que la politique de cohésion doit continuer à jouer un rôle essentiel de soutien au développement durable dans toute l'Union, tout en favorisant l'intégration européenne. Je compte sur un dialogue actif avec le Parlement

européen, en particulier avec la commission REGI, pour la définition de la nouvelle politique.

Ma deuxième priorité est d'aider les États membres et les régions à sortir de la crise. C'est la raison pour laquelle la politique de cohésion a occupé une place importante dans le plan européen pour la relance économique. Dans ce but, et avec l'appui du Parlement européen, un certain nombre de mesures législatives et financières ont été adoptées ou sont sur le point de l'être. La politique de cohésion n'est naturellement pas le premier instrument de lutte contre la crise. Sa raison d'être et ses objectifs s'inscrivent au contraire clairement dans le long terme. Mais c'est précisément cette inscription dans la durée qui peut concourir à la lutte contre la récession à plus brève échéance. Tout d'abord, la politique de cohésion représente une source de financement stable. Avec des paiements prévus jusqu'en 2015 pour la période actuelle, les États membres et les régions ont moins d'inquiétudes à avoir pour l'accès au financement, même s'ils sont par ailleurs confrontés à d'autres contraintes budgétaires sérieuses. Ensuite, la politique de cohésion stimule également la demande à court terme quand d'autres sources de financement risquent de tarir, sans que les principes de l'utilisation viable des fonds soient jamais perdus de vue. Enfin, et surtout, tout en concourant à surmonter la crise, la politique de cohésion contribue à la réalisation des objectifs à long terme de l'Union européenne concernant l'édification d'économies solides fondées sur la connaissance, plus durables et plus respectueuses de l'environnement. Je collaborerai activement avec les États membres et les régions pour assurer la meilleure utilisation possible de nos ressources et rendre compte au Parlement européen des progrès accomplis.

Ma troisième priorité est de renforcer la transparence et d'améliorer le système de contrôle de la politique de cohésion, afin de garantir la légalité et la régularité des dépenses cofinancées par l'UE. J'estime que le taux d'erreur signalé par la Cour des comptes européenne reste élevé et que les efforts pour le réduire doivent se poursuivre, particulièrement dans les domaines où le risque est le plus important. L'application du «Plan d'action pour le renforcement de la fonction de surveillance de la Commission dans le contexte de la gestion partagée des actions structurelles» constitue un pas dans la bonne direction. Parallèlement, je mettrai tout en œuvre pour assurer la pleine application des règles de contrôle renforcées et des mesures de simplification récemment adoptées pour la période 2007-2013 et pour que leur effet sur le taux d'erreur se fasse sentir le plus rapidement possible. De ce point de vue, les résumés annuels sont un outil important pour mieux responsabiliser les États membres dans le cadre de la gestion partagée. Dans le contexte de la révision trisannuelle du règlement financier prévue en 2010, je compte sur l'aide active du Parlement européen pour accroître la valeur ajoutée de ces résumés annuels.

**5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?**

Les initiatives les plus importantes que je compte promouvoir sont les suivantes:

- Rapport stratégique sur la contribution de la politique de cohésion à la stratégie de Lisbonne.
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube.

- Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie pour la mer Baltique.
- Future politique de cohésion: cinquième rapport de cohésion et nouveau cadre réglementaire pour la période postérieure à 2013. Afin d'assurer la bonne qualité des propositions législatives, j'établirai des mécanismes de coordination étroite, tant au sein de la Commission qu'avec les autres institutions européennes, notamment le Parlement, et d'autres parties intéressées.
- Proposition de révision du règlement sur le Fonds de solidarité de l'Union européenne: je suis déterminé à donner un nouvel élan aux négociations au sein du Conseil, en coopération étroite avec le Parlement européen.
- Je compte également organiser régulièrement des débats de haut niveau avec le Parlement européen et d'autres institutions, concernant les résultats et les performances de la politique de cohésion, sur la base d'évaluations et de comptes rendus analytiques.

Je sais qu'un certain nombre de ces questions sont très proches de vos priorités. Les occasions d'en discuter plus en détail ne manqueront certes pas, mais j'aimerais vous faire part, dès cette audition, de quelques réflexions préliminaires personnelles sur certaines d'entre elles.

Je suis convaincu que la coordination entre les différents niveaux de pouvoir et les différents domaines d'action constitue un mécanisme essentiel pour la réalisation des priorités politiques de l'Union européenne. La politique de cohésion est fondée sur un système de gouvernance à plusieurs niveaux unique et moderne, qui valorise et exploite les connaissances locales et régionales, les combine avec les orientations stratégiques de l'Union et coordonne les interventions des différents niveaux de pouvoir. À l'avenir, ce système devrait être consolidé et nous devrions réfléchir à la manière de renforcer le rôle des acteurs régionaux et locaux.

La politique de cohésion doit revêtir une importance pour la totalité du territoire de l'Union. Le traité reconnaît que la dimension régionale des politiques de l'Union est essentielle pour la réalisation de ses principaux objectifs, et ne limite pas le champ d'application de la politique de cohésion aux zones les plus pauvres. Ce principe est encore renforcé par l'introduction de la notion de cohésion territoriale. Il est évident qu'il est essentiel, pour la compétitivité de l'Union, de soutenir les efforts fournis par l'ensemble des régions pour s'adapter aux défis mondiaux et faire face aux risques pesant sur la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale. Enfin, la stratégie de Lisbonne a souffert d'une appropriation et d'une compréhension insuffisantes de la vision européenne aux niveaux local et régional. Pour réussir, la stratégie UE 2020 qui lui succédera devra mobiliser tous les citoyens de l'Union. C'est en cela que je considère la politique de cohésion comme une politique de développement.

Le principe d'additionnalité est essentiel pour préserver la fonction structurelle de la politique de cohésion. Sans additionnalité, la politique de cohésion se transformerait en un simple système de transfert dans lequel les ressources seraient englouties par les budgets des États membres et utilisées à des fins diverses. Dans ces conditions, il serait difficile de justifier une politique structurelle et, a fortiori, une politique régionale au niveau européen. De plus, un tel système supprimerait toute valeur ajoutée européenne autre que financière et soumettrait le budget consacré à la politique de cohésion à des contraintes énormes.

Je sais que la politique de cohésion est quelquefois critiquée pour sa complexité. Si j'entends m'attaquer sérieusement à ce problème, il convient toutefois d'observer que la réglementation

mise en place pour 2007–2013 a déjà introduit un nombre considérable de simplifications telles que la réduction du nombre de Fonds, la procédure de clôture partielle et la possibilité, pour les États membres, de fixer eux-mêmes les règles d'éligibilité. Les modifications récemment soumises au Parlement contribueront également à faciliter le processus de remboursement, grâce à une libération plus rapide des fonds et à une simplification encore plus poussée des règles de mise en œuvre. En matière de simplification, nous réfléchissons également à la manière de mieux appliquer le principe de proportionnalité dans le cadre de la politique de cohésion.

Il est toutefois important de garder à l'esprit que la bonne gestion financière et la simplification ne sont pas antinomiques. La simplification n'est nullement synonyme d'un relâchement des règles qui garantissent la légalité et la régularité des dépenses de l'Union européenne, et j'entends accorder la priorité à des mesures rigoureuses destinées à réduire le taux d'erreur.

Je suis convaincu que le développement est mieux servi par des politiques publiques qui veillent à la cohérence des interventions sur le terrain au lieu de les cloisonner. Une telle approche permet de créer des synergies, d'éviter qu'il y ait pléthore ou insuffisance de biens publics essentiels, d'assurer la cohésion de l'action publique et d'éviter des résultats incohérents. Je compte faire en sorte que les approches intégrées soient renforcées, tant dans la manière dont la politique de cohésion fonctionne que dans ses rapports avec d'autres politiques de l'Union.

L'expérience a montré que l'implication des autorités régionales et locales et de l'ensemble des autres parties intéressées est cruciale pour le succès de notre politique. Il est toutefois également vrai qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à un partenariat effectif et actif, non seulement au stade de la préparation et des négociations, mais également au cours des autres phases du cycle de vie des programmes opérationnels que sont la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation. Il s'agit d'un aspect auquel j'attache beaucoup d'importance, mais je considère également qu'en matière de partenariat, il est difficile d'imposer des solutions venues d'en haut, et que la qualité du partenariat est en dernière analyse une question de confiance mutuelle.